

**Déclaration finale de la rencontre sur
la décolonisation au Sahara Occidental
et
réunion de la Task Force de l'EUCOCO**

**Alger
Les 16 et 17 février 2008**

Sur initiative du comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui (CNASPS) une rencontre internationale portant sur la décolonisation au Sahara occidental s'est déroulée à Alger les 16 et 17 février 2008, concomitamment à une réunion de la Task Force de la coordination des comités européens de soutien au peuple sahraoui (EUCOCO).

Ont pris part aux travaux de cette rencontre et à la réunion de la Task Force des représentants des comités européens de solidarité avec le peuple sahraoui, des représentants du mouvement de solidarité africaine et d'Amérique Latine et du CNASPS avec ses sections algériens en Europe et du Croissant Rouge Algérien ; ainsi qu'une importante délégation sahraouie de la RASD, comprenant le ministre chargé des territoires sahraouis occupés, le ministre représentant la RASD en Europe et le ministre délégué chargé des affaires africaines et l'ambassadeur de la RASD à Alger.

Le CNASPS a participé à ces travaux avec une forte délégation composée de juristes, d'experts de la question du Sahara Occidental, des parlementaires, d'élus locaux et des représentants de la société civile.

Associant les experts juristes à leurs travaux, les membres de la Task Force de la coordination des comités européens de soutien au peuple sahraoui rappellent que :

- le principe de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, est la seule solution conforme à la résolution 1514 (XV) du 20 décembre de l'Assemblée générale des Nations Unies, portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux ;
- le territoire du Sahara Occidental fait partie de la liste des territoires non autonomes, établie par les Nations Unies depuis 1963 et que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les premières résolutions depuis 1965 en appelant à la décolonisation du territoire au moyen d'un référendum d'autodétermination ;
- la question du Sahara Occidental fait partie et l'objet depuis, d'un processus de décolonisation contrarié ;
- l'Organisation des Nations Unies demeure saisie de la question et que sa responsabilité juridique et morale, reste engagée jusqu'à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes qui consacrent le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination ;
- le règlement de la question du Sahara Occidental doit être conforme, en tout point de vue, à la légalité internationale (résolutions des Nations Unies), par la mise en

œuvre du droit à l'autodétermination lequel s'exprime à travers l'organisation d'un référendum libre, et régulier, loin de toute contrainte ;

- tout autre projet de solution qui ne prend pas en charge les intérêts nationaux du peuple sahraoui, s'écartera inéluctablement de la légalité internationale, de la doctrine et de la pratique de l'organisation des Nations Unies en matière de décolonisation.

Constatant malheureusement que le Maroc, insensible aux appels de la communauté internationale, poursuit toujours sa politique d'occupation, d'exploitation illégale des richesses et de répression dans les territoires du Sahara Occidental qu'il occupe, les membres de la Task Force de l'EUCOCO, élargie et les experts juristes réunis à Alger :

- félicitent le Front Polisario pour le succès des travaux du 12^{ème} Congrès tenu à Tifariti libéré. Congrès qui a consolidé les bases d'une société ouverte, tolérante, solidaire, attachée aux valeurs de justice et de paix. C'est dire la volonté profonde du peuple sahraoui de vivre et de progresser dans la liberté et la démocratie et la défense des droits de l'homme.
- se déclarent mobilisés pour continuer à réunir les efforts, élargir les réseaux en vue de développer une solidarité plus agissante au bénéfice de la cause sahraouie et de la résistance.
- demandent d'observer une grande vigilance face aux multiples tentations et manœuvres dilatoires de l'occupant marocain pour fausser le consensus au tour de la question. Ceci pour faire taire l'aspiration du peuple sahraoui à exercer son droit légitime à l'autodétermination et le spolier de ses droits fondamentaux.
- dénoncent les violations systématiques des droits de l'homme dans les territoires sahraouis occupés et en appellent à l'application stricte des conventions et du droit international humanitaire dans les territoires sahraouis. La conscience internationale, les institutions et ONGs concernées sont interpellées pour que soit mis un terme à cette domination immorale.

Enfin, les membres de la Task Force / EUCOCO élargie, participant à la rencontre internationale remercient les membres du comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui pour leur hospitalité, la qualité de l'accueil et la parfaite organisation des travaux ainsi que pour avoir pris l'initiative pertinente de nous permettre de nous rencontrer à Alger et de lancer à partir de cette capitale la solidarité 2008 avec la RASD.

Ils décident de saisir par écrit et en toute responsabilité les :

- secrétaire général des nations Unies
- membres du conseil de sécurité
- président de la communauté européenne
- président de l'Union Européenne
- président du Conseil de l'Europe
- président du parlement européen
- président de l'Union Africaine
- envoyé personnel du SG de l'ONU

pour leurs demander d'agir:

- afin de ramener le Royaume du Maroc à se conformer aux décisions de la légalité internationale autour de cette question de décolonisation
- pour le respect et l'application stricts des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et des résolutions du Conseil de Sécurité (notamment 1754 et 1783) préconisant l'organisation d'un référendum d'autodétermination, libre et régulier, au Sahara Occidental
- pour que soit mis un terme aux violations des droits de l'homme dans les territoires sahraouis occupés par le Maroc, et pour la protection des biens et des personnes, ainsi que la garantie de libre accès aux territoires sahraouis occupés par les médias et les observateurs indépendants
- de rappeler qu'aucun pays au monde y compris ceux qui soutiennent le Maroc, ne peut faire fi de la légalité internationale
- de rappeler la responsabilité qui incombe au conseil de sécurité de l'ONU en vue de garantir la paix et la sécurité des peuples de la région dans le respect des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Alger le 17 février 2008